



POPULATION
83,17 MILLIONS D'HABITANTS



SMIC
1 585 EUROS



DÉCROCHAGE
SCOLAIRE 10,3 %

ACCÈS à la
FORMATION 8,2 %

DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception
Centre Inffo

La formation professionnelle en **ALLEMAGNE**

L'Allemagne est une république fédérale divisée administrativement en 16 Länder dont Berlin, Hambourg et Brême sont les seules villes membres. Ces Landers nomment des représentants au Bundesrat qui exerce le pouvoir Législatif avec le Bundestag.

La langue officielle est l'Allemand.

La filière professionnelle initiale de l'Allemagne fait office de modèle en Europe dû à la qualité des cursus proposés. L'offre débute à partir du deuxième cycle du secondaire et regroupait en 2019, 48 % des élèves de ce cycle.

Quant à l'apprentissage, clé de voute du système de la formation professionnelle, il regroupait un peu plus de 89 % des effectifs.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission
européenne



VUE D'ENSEMBLE



Au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, **les programmes de formation professionnelle hors apprentissage** débouchent sur des qualifications de niveau EQF 2 à 4. Ce sont essentiellement :

- Des programmes d'une durée de 1 à 3 ans débouchant sur des qualifications dans le domaine de la santé.
- Des programmes d'enseignement généraux (économie, technologie, agriculture etc.) avec une orientation professionnelle d'une durée de 2 à 3 ans, donnant accès à l'enseignement supérieur.
- Les programmes en apprentissage dont une part de plus en plus importante octroient des qualifications donnant accès à l'enseignement supérieur, vont du niveau EQF 3 à 4 et préparent à 325 métiers. Ils incluent à peu près 75% de temps de formation en entreprise et durent généralement 3 ans.

Au niveau du post secondaire, des programmes spécialisés (EQF 4 à 5) d'une durée de 1 à 3 sont offerts et permettent l'entrée dans les universités des sciences appliquées.

Les élèves qui ont terminé l'enseignement secondaire peuvent accéder aux formations universitaires de 3 à 5 ans. L'offre du supérieur se décline ainsi :

- Des formations professionnelles avancées (niveau EQF 5 à 7) ouvertes aux personnes ayant une qualification professionnelle et une expérience. Les diplômés acquièrent le statut d'artisan spécialisé, de manager/expert.
- Des Licences dual (3 à 4 ans, niveau EQF 6) qui incluent entre 40 et 50% de temps de formation en entreprise.
- Des programmes de techniciens et de spécialistes métiers (1 an et demi à 4 ans) dans les secteurs de l'agriculture, du design etc. Ils sont proposés en apprentissage dual.
- Des Masters qui durent deux ans et qui débouchent sur des qualifications de niveau EQF 7.



L'éducation des adultes comprend plusieurs dispositifs liés au statut de l'individu. La formation des salariés à l'initiative de l'employeur peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur d'une entreprise. L'entreprise en fixe les modalités et supporte les coûts qui y sont liés. Des formations externes sont proposées par les centres de formation professionnelle inter-entreprises (*Überbetriebliche Berufsbildungsstätten*) (ÜBS), gérés principalement par les municipalités, des associations professionnelles ou par des organismes de formation. Le financement est mixte, avec des subventions de l'agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*), du gouvernement fédéral, des Länder (subventions d'investissement du BMBF), ajoutés aux ressources de l'organisme responsable. Les salariés ont la possibilité de solliciter des congés de formation. Les conditions sont fixées au niveau local par les Länder. De manière générale, les congés peuvent concerner le départ en formation pour des cours de langues ou pour des programmes de formation professionnelle continue.



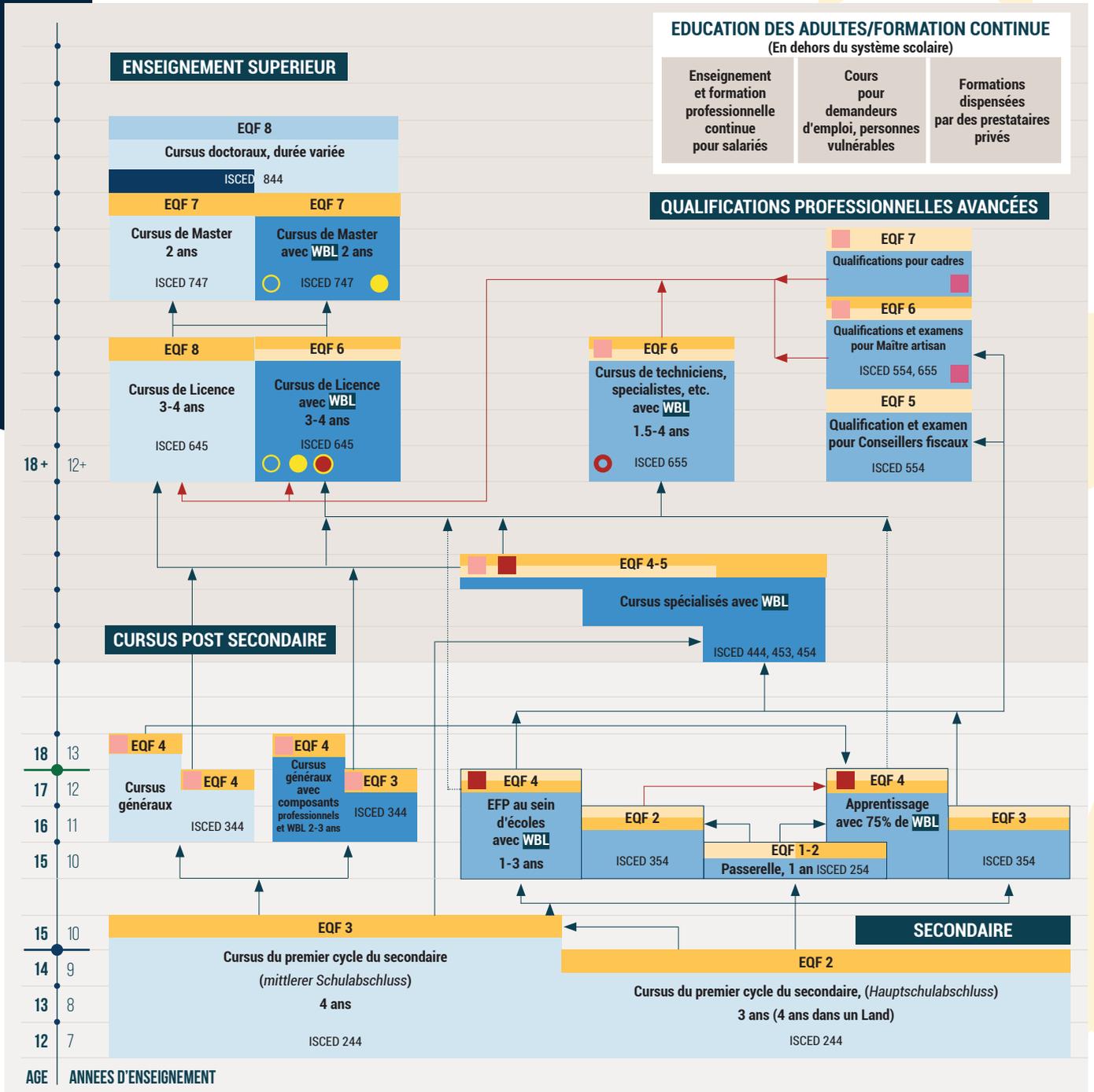
L'apprentissage en Allemagne est accessible à l'individu qui a terminé l'éducation obligatoire. Cela situe l'âge des apprentis généralement à 16 ans. C'est une modalité de formation spécifique à certains métiers. Il est généralement considéré comme programme professionnel au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dont la formation est dispensée à la fois en entreprise et dans des écoles professionnelles (système dual).

Les entreprises dispensent les formations conformément aux réglementations en matière de formation professionnelle élaborées par les quatre parties prenantes (le gouvernement fédéral, les Länder, les entreprises et les syndicats). Ces normes sont détaillées pour chaque métier. Le BIBB ou les partenaires sociaux peuvent prendre l'initiative de modifier ou d'introduire une nouvelle fiche métier. Les examens sont organisés par les chambres ou organismes compétents qui établissent les normes pour chaque métier et délivrent le certificat de réussite. L'examen final couvre 5 ou 6 domaines d'applications de la profession.

L'apprenti signe un contrat de travail couvert par le code du travail qui lui confère le statut d'employé. Cependant, l'apprenti doit répondre à toutes les exigences qui lui incombent concernant sa formation. Après avoir réussi l'examen final, les apprenants obtiennent une qualification professionnelle d'ouvriers qualifiés (EQF 4). Les modalités de l'alternance entre l'établissement de formation et l'entreprise sont fixées par les Länder. Toutefois, l'apprenti passe au minimum 12h par semaine en établissement de formation.

Enseignement et formation professionnels

en **ALLEMAGNE**



- Cours d'enseignement général
- Cours de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Cours combinant l'EFP et Enseignement général
- Accessible aux adultes
- Certifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Fin de l'éducation obligatoire
- Fin de l'éducation obligatoire
- WBL Formation sur le lieu de travail
- Admission liée à l'expérience professionnelle

- Confère un accès au supérieur
- Accès possible à l'enseignement professionnel supérieur, pour élèves de certains cursus
- Progression possible
- Accès restreint
- Accès limité à l'enseignement supérieur professionnel, uniquement de/vers certains cursus
- Confère un accès au supérieur au sein des universités de sciences appliquées
- Confère un accès au supérieur au sein des Fachschule/Fachakademie
- Confère un accès au supérieur au sein des duale Hochschule
- Confère un accès au supérieur au sein des Berufsakademien

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



Les principaux acteurs du système de la formation professionnelle en Allemagne sont :

- Les länder qui s'occupent de la formation dispensée en établissement.
- Le ministère en charge de l'éducation et de la recherche qui est responsable de la formation en entreprise.
- L'Institut fédéral pour la formation professionnelle (BIBB) qui fait des recommandations au gouvernement et aux prestataires de formation sur les politiques liées au domaine.
- Les organismes compétents « zuständige Stellen » ou chambres professionnelles qui contrôlent la qualité de la formation professionnelle pour le compte de l'Etat. Pour ce faire, ils statuent sur la capacité des entreprises à dispenser la formation et fournissent assistance aux stagiaires (questions de rémunération en l'absence de convention collective, rupture de contrat d'apprentissage).



Le financement de la formation professionnelle initiale et continue est assuré au niveau fédéral et au niveau des Länder par les ministères en charge de l'éducation et d'autres ministères compétents en la matière tels que les ministères en charge de l'économie ou du travail. A cela, il faut ajouter la contribution d'acteurs privés tels que les associations, les syndicats, l'Union européenne etc. Dans le système dual, le coût de la formation est principalement supporté par les entreprises.



Le marché de la formation professionnelle est partagé entre prestataires publics et privés. La formation continue est dite interne lorsqu'elle est proposée au sein d'un centre de formation inter-entreprise ou appartenant à une entreprise, et externe lorsqu'elle est proposée par un prestataire en dehors de l'entreprise. Les prestataires externes regroupés au sein d'associations mettent en place des labels qui permettent aux stagiaires de se repérer quant à la qualité de la formation dispensée.



- Vocational education and training in Europe - Germany : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/germany>
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Germany : <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/apprenticeship-schemes/country-fiches/germany>
- National Education systems – Germany overview : https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/germany_en

Pour ce qui concerne les politiques scolaires et l'enseignement supérieur un comité permanent « Kultusministerkonferenz » (KMK) est responsable de l'uniformité et de la comparabilité des programmes ; ses décisions ne sont que des recommandations et ne deviennent juridiquement contraignantes qu'une fois adoptées par les Länder.



Le cadre national de certification allemand a pour descripteurs de niveaux les compétences professionnelles (connaissances et aptitudes) et les compétences personnelles (compétences sociales et autonomie). La comparabilité entre formation générale et professionnelle a été réalisée pour simplifier la compréhension des qualifications professionnelles, très recherchées sur le marché du travail allemand.



La validation des acquis permet aux individus d'être soumis aux examens professionnels finaux comme candidats libres et d'être dispensées des cours obligatoires qui y mènent. Pour cela, ils doivent apporter la preuve d'avoir exercé la profession en question pendant une période égale ou supérieure à une fois et demie la formation initiale qui y conduit.



L'assurance qualité dans la formation professionnelle continue est basée sur des évaluations commandées par le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMBF) via des organismes indépendants. Elle consiste également en une plateforme en ligne animée par l'Institut fédéral pour la formation professionnelle (BIBB) et l'Institut allemand pour l'éducation des adultes (DIE) qui permet l'échange d'informations sur le marché du travail pour les prestataires de formation professionnelle continue publics et privés. Au sein de l'enseignement professionnel, la conformité avec les règles d'assurance qualité est contrôlée par les autorités locales. Les employeurs prennent une part active dans le processus en élaborant des règlements de formation et en fixant des normes minimales pour la formation professionnelle initiale en entreprise. Les chambres contrôlent les réglementations relatives aux installations de formation et aux formateurs.



SPÉCIFICITÉS

- L'apprentissage est prédominant au sein de la formation professionnelle ; il regroupait 89 % des effectifs au deuxième cycle du secondaire en 2019. Le modèle d'apprentissage est le modèle dit « dual ».
- Le taux de chômage des jeunes est faible comparé à la moyenne de l'Union européenne. 6,5 % contre 15,9 %.
- L'Alliance européenne pour l'apprentissage a été impulsée par le succès du modèle Allemand.